building AWARD Distinction pour les ingénieurs de la construction

17 juin 2021, Centre de culture et de congrès de Lucerne

Règlement de concours et catalogue de critères 2021

© Photo: Kernser Edelpilze

Responsable du Building Award

bilding
Fondation suisse pour la promotion de la relève des ingénieurs de la construction

Sponsors des trophées et associations soutenant le Building Award

bilding – Fondation suisse pour la promotion de la relève des ingénieurs de la construction

infra suisse

SBV SSE SSIC – Schweizerischer Baumeisterverband / Société Suisse des Entrepreneurs / Società Svizzera degli Impresari-Costruttori / Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs

usic – Union Suisse des Sociétés d'Ingénieurs-Conseils / Schweizerische Vereinigung Beratender Ingenieurunternehmungen / Unione Svizzera degli Studi Consulenti d'Ingegneria / Swiss Association of Consulting Engineers

Associations partenaires

bauenschweiz / constructionsuisse / costruzionesvizzera

Entwicklung Schweiz / Développement Suisse

GSGI

NNBS – Netzwerk Nachhaltiges Bauen Schweiz / Réseau Construction durable Suisse / Network Costruzione Sostenibile Svizzera / Sustainable Construction Network Switzerland

svin

DIE PLANER. – Netzwerk für Energie, Umwelt und Gebäudetechnik

VSS

SWISS ENGINEERING STV UTS ATS

swissgee

Haute école partenaire

Lucerne University of Applied Sciences and Arts – HOCHSCHULE LUZERN – FH Zentralschweiz

Organisation

Building Award
p.a. Baukoma-Marketimpact AG
Case postale, CH-4562 Biberist
T +41 31 755 85 84
info@building-award.ch
www.building-award.ch

17.09.2020 / Dernier état

building AWARD
Distinction pour les ingénieurs de la construction

En votre qualité d'ingénieur ou de planificateur du secteur de la construction, vous contribuez de manière essentielle à la réussite d'un ouvrage, voire vous la rendez tout simplement possible. Les prestations d'ingénieur sont admirables à plus d'un titre : elles offrent des solutions innovantes, durables et de haute qualité et posent, de par leur complexité, leur simplicité ou leur originalité, les jalons pour l'avenir.

Le 4e Building Award met à nouveau l'accent sur des prestations exceptionnelles d'ingénieur. Entreprises, institutions ainsi qu'ingénieures et ingénieurs sont invités à déposer leurs projets, lesquels seront évalués et récompensés par un jury de haut vol, puis présentés à l'occasion de la cérémonie de remise des prix.

Le Building Award propose six catégories de concours. Il accorde une importance particulière à la promotion de la relève professionnelle des ingénieurs. Aussi les catégories « Jeunes professionnels » et « Promotion de la relève dans le domaine de la technique » ont-elles expressément été créées à cet égard.

La remise du 4e Building Award aura lieu 17 juin 2021 au Centre de culture et de congrès de Lucerne.

Mot de la présidente du jury

Prof. Dr. Dr. h.c. mult. **Sarah M. Springman**
Rectrice de l'EPF Zurich et professeure en ingénierie géotechnique

La créativité et l'ingéniosité inventive (au sens du mot latin *ingenium*) sont au cœur de l'identité de l'ingénieur. Or ces qualités s'appliquent tout particulièrement aux ingénieures et ingénieurs de la construction, bâtisseurs d'ouvrages dont la conception et le design témoignent du génie technique et créateur. Des ouvrages qui facilitent, embellissent, inspirent notre vie et constituent des modèles stimulants pour la relève professionnelle.

Le Building Award invite des ingénieures et ingénieurs de tout âge et de toute discipline à partager avec nous (tous) leurs projets, qu'ils les aient conçus seuls ou en équipe. Il dévoile à un large public des innovations et prestations hors pair du domaine de la construction, lesquelles sont autant de phares pour la jeune génération.

Votre participation serait tout simplement… géniale !
Nous attendons vos projets avec impatience !

building AWARD Distinction pour les ingénieurs de la construction

1. Jury

- Le jury est un organe autonome, qui prend ses décisions indépendamment de l'organisation du prix.
- Le jury est constitué de spécialistes issus de disciplines d'ingénierie pertinentes, ainsi que de planificateurs.
- Aucune correspondance n'est échangée au sujet des délibérations et décisions du jury.
- Les décisions du jury ne peuvent être contestées, ni des réévaluations exigées.
- Lors du dépôt des dossiers, le jury peut revoir l'attribution d'un projet à une catégorie donnée.

Le jury est composé des personnes suivantes :

Présidente du jury

Prof. Dr. Dr. h.c. mult. **Sarah M. Springman**
Rectrice de l'EPF Zurich et professeure en ingénierie géotechnique

Membres du jury

Prof. **Adrian Altenburger**
Vice-président de la SIA, directeur d'institut et de filière Technique du bâtiment et énergie, Haute école de Lucerne – Technique & Architecture, Horw

Daniel Büchel
Vice-directeur de l'OFEN, chef de la division Efficacité énergétique et énergies renouvelables, chef du programme EnergieSuisse, Berne

Stefan Cadosch
Président de la SIA, partenaire de Cadosch & Zimmermann architectes EPF/SIA, Zurich

Thomas Fischer
Global Head of System House Portfolio, Smart Infrastructure, International Headquarters, Siemens Suisse SA, Zoug

Clementine Hegner-van Rooden
Ing. civile dipl. EPF, journaliste spécialisée RP et chroniqueuse en art de l'ingénierie, Oberägeri/Zoug

Dr. **Patrick Hofer-Noser**
Directeur général et propriétaire de 3S Solar Plus AG, président de l'Alliance industrielle 2Sol, Thoune

Prof. Dr. **René Hüsler**
Dr. sc. techn. EPF (PhD), ing. informaticien dipl. ETH/ETS, directeur de la Haute école de Lucerne – Informatique, Rotkreuz

Valentina Kumpusch-Orsenigo
Ing. dipl. EPF, Office fédéral des routes (OFROU), cheffe du secteur/responsable du projet d'envergure Second tube au tunnel routier du Gothard, Bellinzone

René Leutwyler
Membre du comité central de la SSE, président de la section SSE Genève, Marti Construction SA, Genève

Daniel Löhr
Swiss Engineering UTS, vice-président du groupement professionnel Carrière et communication, partenaire de Engineering Management Selection E.M.S. AG, Zurich

Prof. **Urs Rieder**
Vice-directeur, chef de la division Bachelor et Master, Haute école de Lucerne – Technique & Architecture, Horw

Prof. Dr. **Markus Romani**
Chef de la division Bachelor en génie civil et membre du département Génie civil, Haute école spécialisée bernoise – Architecture, bois et génie civil, Burgdorf

building AWARD Distinction pour les ingénieurs de la construction

Membres du jury

Judit Solt
Architecte dipl. EPF/SIA, journaliste spécialisée RP, rédactrice en chef de TEC21 – Schweizerische Bauzeitung, Zurich

Cristina Zanini Barzaghi
Ing. civile dipl. EPF/SIA, conseillère municipale du Département Immobilier, Lugano

Peter Wellauer
Directeur général de BETONSUISSE Marketing AG, Berne

2. Calendrier

Septembre 2020	Publication de l'avis de concours pour la participation au 4e Building Award
12 février 2021	Délai de dépôt des dossiers : envoi des documents complets, y compris déclaration de participation signée
20 avril 2021	Délibérations du jury, communication des nominations
17 juin 2021	Remise du 4e Building Award au Centre de culture et de congrès de Lucerne

3. Distinctions

Les gagnants des catégories se voient remettre un trophée d'argent. Le projet désigné par le jury comme la meilleure prestation globale reçoit un trophée d'or. Dans les catégories «Jeunes professionnels» et «Promotion de la relève dans le domaine de la technique», le jury peut en outre décerner un prix en espèces. Le jury est libre de décerner un prix du jury ou d'organiser un prix du public.

4. Catégories de concours

Le 4e Building Award met au concours six catégories :

1. Génie civil / Bâtiment
2. Construction d'infrastructures
3. Technique de l'énergie et du bâtiment
4. Recherche et développement
5. Jeunes professionnels
6. Promotion de la relève dans le domaine de la technique

Remarques :
Chaque dossier déposé doit être accompagné d'une pièce justificative argumentant le choix de la catégorie. Les entreprises suisses peuvent également concourir au Building Award avec des projets ou objets qu'elles ont réalisés à l'étranger.

5. Procédure de dépôt des dossiers

- L'avis de concours est rendu public par des annonces dans divers médias de la branche, du publipostage direct et des communiqués des associations partenaires. L'ensemble des informations et documents sont également disponibles sous www.building-award.ch.
- Toutes les personnes intéressées répondant aux critères du point 7 «Droit de participation» sont invitées à déposer leur dossier.
- Les organisateurs proposent une sélection d'objets à la pré-nomination.
- La partie déposante communique par écrit la ou les catégories dans lesquelles elle souhaite concourir.
- Les dossiers déposés sont rédigés en allemand ou en français.

6. Procédure de sélection et remise des prix

- Le jury nomine au maximum cinq dossiers par catégorie.
- La remise du Building Award est conditionnée au dépôt d'un nombre convenable d'objets satisfaisant aux exigences du règlement.
- Lors de la remise des prix, tous les dossiers nominés font l'objet d'une présentation audiovisuelle d'environ une minute.
- Les noms des gagnants ne sont dévoilés que lors de la cérémonie de remise des prix et ne sont connus au préalable que du seul jury et des personnes dans la confidence.
- Chaque candidat nominé reçoit, pour deux représentants de son équipe, une invitation gratuite à la cérémonie de remise des prix. Ces représentants reçoivent le ou les prix qui leur sont éventuellement décernés.
- Le jury désigne le lauréat final et d'éventuels autres gagnants.
- Le jury est libre, selon son appréciation, de désigner ou non un lauréat final, d'attribuer un prix en espèces ou encore de décerner un prix du jury.

7. Droit de participation

- Peuvent être soumis des objets qui n'ont pas plus de quatre ans ou dont l'achèvement ne date pas de plus de quatre ans.
- Les dossiers déposés consistent en projets que les candidats ont élaborés eux-mêmes et à la réalisation desquels ils ont pris une part importante.
- Après réception du dossier, la partie déposante reçoit une confirmation de réception ainsi que la facture de participation au concours. D'éventuels documents ou données manquants seront exigés.
- La partie déposante détient les droits du dossier déposé et les cède aux organisateurs dans le cadre du prix.
- Les objets soumis sont situés en Suisse ou ont été construits à l'étranger par des entreprises et institutions suisses, et sont achevés à la date de délai de dépôt.
- La partie déposante peut être amenée à divulguer des données relatives à des tiers impliqués dans le projet.

Sont autorisées à participer des équipes ou personnes auteures d'un projet qui sont actives dans l'une des structures suivantes :

- entreprises d'ingénierie, bureaux de planification du secteur de la construction (corps de métier inclus) ;
- entreprises de construction, entreprises totales ;
- particuliers ayant réalisé un projet avec leurs propres moyens ;
- autres.

8. Frais d'inscription

- La participation au concours est payante. Une taxe de 280.– CHF (hors TVA de 7,7 %) est facturée pour chaque dossier déposé. Les écoles et les Jeunes professionnels sont exemptés de frais d'inscription.
- Les coûts pour les candidats découlant de leur participation au concours ne sont pas remboursés.
- Seuls seront soumis au jury les dossiers dont la taxe de participation aura été acquittée jusqu'au 28 février 2021. La facture est jointe à la confirmation de réception du dossier.

9. Réserves de modification

Les organisateurs se réservent le droit, s'ils l'estiment nécessaire, d'apporter des modifications aux dispositions et au règlement. Cette décision ne peut être contestée.

10. Transfert de propriété

Les documents déposés deviennent propriété des organisateurs. Une déclaration de droits d'auteur ainsi qu'une autorisation de publication en lien avec le Building Award doivent être jointes au dossier. Les documents sont exclusivement utilisés dans le cadre du prix.

11. Autres dispositions

En participant au Building Award, les candidats approuvent le présent règlement de concours, les conditions de participation, les documents de dépôt ainsi que d'éventuels avenants.

Des données manquantes ou erronées concernant les personnes ou objets peuvent être un motif de disqualification irrévocable. Le for est à Berne.
Tout recours juridique est exclu.

12. Critères d'évaluation

Le jury accorde une importance particulière à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) ainsi que des critères de durabilité définis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Confédération. Lors de l'évaluation des dossiers, le jury prend en considération les critères suivants (la liste n'a pas de prétention à l'exhaustivité ni de caractère contraignant pour les contenus énumérés) :

Principes fondamentaux

1. Génie civil / Bâtiment
Solutions novatrices, élégantes ou surprenantes pour la structure de base, visant à résoudre des problèmes de génie civil (bâtiment), en tenant compte des aspects écologiques et économiques.

2. Construction d'infrastructures
Projets exigeants et complexes dans le domaine des travaux de fondation, du génie civil et de la construction d'infrastructures. Ouvrages hors pair dans la construction routière, hydraulique et infrastructurelle, tels que ponts, galeries, aménagements, etc. posant de nouveaux jalons en matière de procédure de construction, de longévité ou de physique des bâtiments.

3. Technique de l'énergie et du bâtiment
Projets complexes et globaux liés à la technique de l'énergie et/ou du bâtiment présentant des caractéristiques exceptionnelles et se distinguant par leur nouveauté et leur simplicité en termes de conception, de réalisation et d'exploitation.

4. Recherche et développement
Projets ambitieux, complexes et avant-gardistes de la recherche et du développement axés sur des composantes, produits, logiciels, services et/ou processus de la branche de la construction.

5. Jeunes professionnels
Jeunes ingénieures et ingénieurs (âgés de 32 ans révolus ou justifiant d'une activité professionnelle correspondante de cinq ans au maximum) ayant réalisé ou soutenu de manière déterminante des projets remarquables et/ou novateurs. Ces ingénieures et ingénieurs disposent du potentiel requis pour influencer et marquer positivement leur champ professionnel à l'avenir. La part/contribution des jeunes professionnels au projet soumis doit être démontrée. Les défis et motivations du projet doivent en outre être énumérés. Un curriculum vitæ de chaque jeune professionnel impliqué sera joint au dossier.

6. Promotion de la relève dans le domaine de la technique
Le jury récompense un projet remarquable contribuant à promouvoir activement la relève professionnelle auprès des enfants, adolescents et personnes souhaitant se réorienter, dans le domaine de la technique et/ou de la compréhension technique. Les projets autorisés à concourir proviennent d'écoles de tous les niveaux ainsi que d'entreprises et d'institutions.

Critères supplémentaires

7. Concept

Le concept pose les bases pour un travail durable, mettant en avant des aspects tels que crédibilité, adéquation, faisabilité, innovation, efficacité des ressources, économie, écologie ou exploitation/entretien, autrement dit un travail exceptionnel qui se distingue clairement de projets analogues.

8. Valeur ajoutée

Le projet apporte une réelle valeur ajoutée, par exemple en termes de rayonnement, d'utilisation des ressources lors de la construction et dans le cadre de l'entretien (durabilité, rentabilité), de comportement d'utilisation, etc.

9. Autres

L'évaluation ne prend pas en considération les critères de grandeur du projet et de volume d'investissement. L'idée devrait être évolutive.

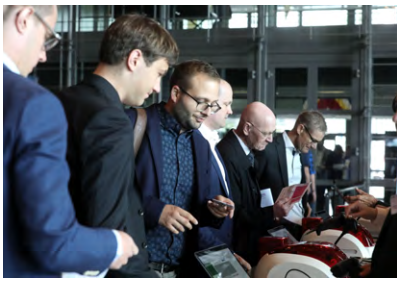

building AWARD Distinction pour les ingénieurs de la construction

Sponsors d'or

Sponsors d'argent

Sponsors des trophées

Donateurs et institutions soutenant la fondation bild*ing*

- AFRY Suisse SA
- Amstein + Walthert AG
- B+S AG
- Bächtold & Moor AG
- Bänziger Partner AG
- Basler & Hofmann AG
- BSB + Partner Ingenieure und Planer AG
- Buchmann Partner AG
- Burkhalter Holding AG
- dsp Ingenieure + Planer AG
- EBP Suisse SA
- eicher + pauli
- ewp planen, projektieren, beraten
- F. Preisig AG
- Fanzun AG
- Flückiger + Bosshard AG
- Fondation usic
- Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment (GSGI)
- Groupe Emch + Berger
- Groupe Rapp
- Haute école de Lucerne – Technique & Architecture
- HEFTI. HESS. MARTIGNONI. 4U AG
- HOLINGER AG
- Hunziker Betatech AG
- IBG Engineering AG
- IM Maggia Engineering AG | IUB Engineering AG
- Kalt + Halbeisen Ingenieurbüro AG
- Kissling + Zbinden AG
- Lanz Oensingen AG
- Marti Dienstleistungen AG
- Scherler AG Soleure
- Siemens Suisse SA
- suisseplan Ingenieure AG
- Swiss Engineering UTS
- TBF + Partner AG
- Waldhauser + Hermann AG
- Walo Bertschinger Central AG

Organisation

Building Award
p.a. Baukoma-Marketimpact AG
Case postale, CH-4562 Biberist
T +41 31 755 85 84
info@building-award.ch
www.building-award.ch